



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION PONTIFICALE
POUR LES BIENS CULTURELS DE L'EGLISE**

Vendredi, 31 mars 2000

*Vénérés frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,
Très chers frères et soeurs!*

1. Je suis heureux d'accueillir chacun de vous, membres de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise, réunis ces jours derniers en Assemblée plénière. Je vous salue avec affection!

Je salue, en particulier, Mgr Francesco Marchisano, et je le remercie des paroles courtoises avec lesquelles il a voulu présenter les activités et les projets de la Commission, rappelant entre autres le Jubilé des Artistes. Ce dernier, au cours de sa préparation, a pu compter sur l'engagement actif de ce dicastère et le succès de sa célébration m'a procuré une grande joie. Avec les nombreux artistes présents dans la basilique Saint-Pierre, j'ai pu, d'une certaine façon, poursuivre de vive voix le dialogue que j'avais commencé dans la Lettre aux Artistes.

2. Votre Assemblée plénière, qui a choisi pour thème "Les biens culturels dans le contexte de la nouvelle évangélisation", s'inscrit bien elle aussi dans l'horizon du grand Jubilé, se plaçant en harmonie avec sa finalité première, qui est l'annonce renouvelée du Christ deux mille ans après sa naissance.

Dans les travaux de votre assemblée, sur la base de l'engagement profond dont a fait preuve votre Commission ces dernières années, vous avez tout d'abord cherché à définir le concept de "bien culturel" selon la mens de l'Eglise; vous avez ensuite concentré votre attention sur le vaste patrimoine historique et artistique existant, évaluant la situation de protection et de conservation en vue de sa valorisation pastorale; vous vous êtes également occupés de la formation des

agents, en établissant des contacts opportuns avec les artistes des diverses disciplines.

Le chemin louable entrepris doit être poursuivi, et je voudrais aujourd'hui vous encourager à ne pas épargner vos efforts pour faire en sorte que les témoignages de culture et d'art confiés aux soins de l'Eglise soient toujours mieux valorisés au service du progrès humain authentique et de la diffusion de l'Evangile.

3. En effet, le patrimoine culturel dans ses multiples expressions - des églises aux monuments les plus divers, des musées aux archives et aux bibliothèques - constitue une composante très importante dans la mission évangélisatrice et de promotion humaine qui est propre à l'Eglise.

L'art chrétien en particulier, un "bien culturel" extrêmement significatif, continue à rendre un service singulier en communiquant avec une efficacité extraordinaire, à travers la beauté des formes sensibles, l'histoire de l'alliance entre Dieu et l'homme et la richesse du message révélé. Au cours des deux millénaires de l'ère chrétienne, il a représenté la manifestation merveilleuse de l'ardeur de nombreux confesseurs de la foi; il a exprimé la conscience de la présence de Dieu parmi les croyants; il a soutenu la louange que, de tous les lieux de la terre, l'Eglise élève au Seigneur. Les biens culturels se révèlent comme des documents qualifiés des divers moments de cette grande histoire spirituelle.

En outre, l'Eglise, qui est experte en humanité, utilise le patrimoine artistique pour la promotion d'un humanisme authentique, modelé sur le Christ, homme "nouveau" et révélateur de l'homme à lui-même (cf. *Gaudium et spes*, n. 22). C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner si les Eglises particulières s'engagent à promouvoir la conservation de leur propre patrimoine artistique et culturel à travers des interventions ordinaires et extraordinaires qui en permettent la pleine valorisation.

4. L'Eglise n'est pas seulement la gardienne de son passé: elle est surtout l'animatrice du présent de la communauté humaine, en vue de l'édification de son avenir. C'est pourquoi elle accroît sans cesse son patrimoine de biens culturels pour répondre aux exigences de chaque époque et culture, et elle se soucie ensuite de transmettre ce qui a été réalisé aux générations successives, afin qu'elles aussi puissent se désaltérer au grand fleuve de la traditio Ecclesiae.

C'est précisément dans cette perspective qu'il est nécessaire que les multiples expressions de l'art sacré se développent en harmonie avec la mens de l'Eglise et au service de sa mission, en utilisant un langage capable d'annoncer à tous le Royaume de Dieu.

En formulant leurs projets pastoraux, les Eglises locales ne manqueront donc pas d'utiliser de façon adaptée leurs propres biens culturels. En effet, ceux-ci possèdent une singulière capacité d'inciter les personnes à une plus vive perception des valeurs de l'esprit et, en témoignant de diverses façons de la présence de Dieu dans l'histoire des hommes et dans la vie de l'Eglise,

disposent les âmes à l'accueil de la nouveauté évangélique. En outre, à travers la présentation de la beauté qui possède, de par sa nature, un langage universel, l'Eglise est assurément assistée dans sa tâche de rencontrer tous les hommes dans un climat de respect et de tolérance réciproque, selon l'esprit de l'oecuménisme et du dialogue interreligieux.

5. La nouvelle évangélisation postule un engagement renouvelé dans le culte liturgique, dans lequel se trouve également une riche source d'instruction pour le peuple fidèle (cf. *Sacrosanctum concilium*, n. 33). Comme on le sait, le culte a toujours trouvé dans l'art un allié naturel, si bien que les monuments d'art sacré associent également à leur valeur esthétique intrinsèque la valeur catéchétique et culturelle. Il faut donc les valoriser en tenant compte de leur habitat liturgique, en conjuguant le respect de l'histoire et l'attention aux exigences actuelles de la communauté chrétienne, et en faisant en sorte que le patrimoine historique et artistique au service de la liturgie ne perde rien de sa propre éloquence.

6. En outre, il sera nécessaire que l'on continue à promouvoir la culture de la protection juridique d'un tel patrimoine auprès des diverses réalités ecclésiales et des organismes civils, en oeuvrant en esprit de collaboration avec les divers organismes d'Etat, et en poursuivant les contacts avec le personnel attaché à la gestion du patrimoine artistique ainsi qu'avec les artistes des diverses disciplines. Dans ce sens, le dialogue avec les Associations pour la protection, la conservation et la valorisation des biens culturels, ainsi qu'avec les groupes de volontariat sera très bénéfique.

Il revient en particulier à votre institution d'inviter tous ceux qui sont directement ou indirectement concernés dans ce domaine à sentire cum Ecclesia, afin que chacun puisse transformer sa propre action spécifique en aide précieuse pour la mission évangélisatrice de l'Eglise.

7. Très chers frères et soeurs! Merci de tout coeur pour votre travail et pour votre contribution offerte pour conserver et valoriser pleinement le patrimoine artistique de l'Eglise. Je souhaite de tout coeur qu'il puisse devenir un moyen toujours plus efficace pour rapprocher ceux qui sont éloignés du message évangélique et pour faire croître dans le peuple chrétien l'amour pour la beauté qui ouvre l'esprit au vrai et au bien.

J'invoque sur votre engagement la protection de Marie, et je vous assure bien volontiers pour chacune de vos intentions de mon souvenir dans le Seigneur. Je vous bénis de tout coeur, ainsi que ceux qui ont collaboré généreusement avec vous.